



CODIR GESMA du 22/05/2025 de 20h00 à 22h30 à MONTAUZIER Compte Rendu



Présents : Pascal Giraud, François Boerkmann, Jean-Marie Noël, Christian Jouin, Anthony Folmer, Yvon Chevalérias, Marc Mounier, Michel Delage
Salmi Lachgar, Cyrille Chassaing, Angélique Gaumont, Estelle Guillard

Validation du dernier CR de Codir

Le compte-rendu du dernier Codir est validé à l'unanimité et sera diffusé sur le site-->Français

Avancement actions du dernier CR

- Affichage liste des blocs **non autorisés** au gonflage-->Christian affichera finalement la liste des blocs autorisés et pas les interdits.
- Affichage des cartes encadrants mises à jour
- Validation liste 2024-2025 des personnes habilitées au gonflage : Au vu du code du sport, seul les personnes ayant la qualification TIV (à jour) sont autorisées au gonflage, Yvon doit afficher le document.
- Etablissement d'un registre de gonflage Nitrox et Trimix : Document réalisé, Yvon doit afficher le document.
- Avancement POSS milieu naturel: Document plastifié et accroché au sac de sécurité.
- Validation liste des affichages obligatoires : L'essentiel a été fait, mais suite à une nouvelle directive, nous devons afficher un document concernant l'honorabilité.

Retour Codep du 15 mai au GESMA

La réunion prévue a été annulée. Lors de la prochaine le GESMA souhaite que l'ensemble des responsables des commissions soit présent.

Avancement nouveau local

- Implantation :
 - o Cave : matériel apnée et nap.
 - o Rdc :
 - Porte gauche : compresseur + stockage sac de sécurité + blocs
 - Porte de droite : matériel de plongée
 - o A l'étage : Petite salle : moments conviviaux et petites réunions.
 - o Grande salle : salle de réunions
- Assurance :

Local assuré depuis le 19/05.

Convention : nous verrons lors de la finalisation du déménagement

Préfecture : nous verrons lors de la finalisation du déménagement

Déménagement : le club de pétanque n'a pas encore déménagé, il devra le faire avant début juin puisque installation du rideau pour sécuriser l'accès aura lieu à partir de cette date.

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- A acheter :
 - o Rapidement :
 - 2 meubles haut et 2 bas pour la cuisine
 - table ronde pour l'espace convivial ?
 - une armoire haute pour la salle de réunion
 - Support télé mobile
 - o Plus tard : armoire haute, salle conviviale
- A faire : installer le cumulus, transfert du matériel ancien local, nouveau local.
- Demande de subvention : Envisager lors de la demande faite en septembre une augmentation de celle-ci suite aux divers achats.
- Validation du tableau des clés :

Responsables de la commission matériel : clé de la cave et de la pièce stockage matériel.

Responsables commission Nap et apnée : clé de la cave.

L'accès au compresseur sera en libre service pour ceux qui auront la clé du bâtiment : Responsable matériel, de commissions, de formations.

Salles du haut : accès libre pour ceux qui auront la clé du bâtiment.

Avancement Nettoyage de la Charente

- Faute d'implication des associations partenaires de ces dernières années, l'action pour 2025 est annulée. Estelle doit en informer les associations,

Nautilus

- Réunion du 10/06/25 à 17h
 - o François ira à la réunion.
- Christian doit informer la directrice de Nautilus que le GESMA souhaite garder le créneau du mercredi après midi (17h-18h) puisque des intervenants ont été trouvés pour la saison 2025-2026 :
 - o Formation plongeurs OR/Argent : Michel D +autres encadrants disponibles
 - o Amélioration technique de nage avec palmes : Claude P
- Grand panneau d'affichage numérique : Le GESMA n'avait pas été mis au courant de la possibilité de diffuser des informations.

Au besoin, lors de manifestations, le GESMA demandera d'y avoir accès.

Réunion des cadres

- Les responsables étaient nombreux à cette réunion.
- Points abordés :
 - o Nouvelles préconisations fédérales sur les remontées « anormales »
 - o Responsables des formations techniques :
 - Formation plongeurs OR/Argent : Michel D +autres encadrants disponibles
 - N1 : Pascal G aidé de Jean-Marie N et Michel D
 - N2 : Estelle G et Angélique G
 - N3 : Fabien P et François B
 - Initiateurs : Nathalie G.
 - o Sauvegarde des feuilles de sécurité lors des sorties GESMA
 - o POSS : Nautilus et GESMA

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- o Baptêmes :
 - Pas dans la fosse, mais possibilité de passer au dessus.
- o Ordinateur :
 - ordinateur obligatoire lors d'un baptême ou quand la fosse est ouverte.

Matériel

- Inventaire reporté à après le déménagement.
- Désinfection des détendeurs, masques et tubas à Nautilus :
Achat d'un bac plus grand qui sera placé dans l'évier.
Désinfection à la fin et au début des séances : Détendeurs, tubas, masques.
Les responsables de formations doivent rappeler aux élèves cette procédure.
- Pour les masques, le 24 nouveaux seront mis en service lors de la prochaine saison. Un marquage sera mis en place.

Repas de fin de saison du 25/06/2025

- 57 personnes sont inscrites, 37 réponses
Michel fera un rappel début Juin.
Préparation du diaporama rétrospective : Michel essaie de récupérer quelques photos liés aux différentes activités du GESMA.
- Rappel du reste à faire :
 - o Achat des boissons (tireuse à bières, fûts de bière/vin/jus de fruits etc)-->**Pascal**
 - o Achat de la viande-->**Cyrille**
 - o Planchas-->**Cyrille&Michel**

Site du GESMA

- Débriefing réunion concernant le Cahier des Charges (21 mai) :
Nous devons faire un point sur notre site : A garder/à enlever
Regarder d'autres sites pour voir ce qui intéressant ou pas.
- VPDIVE est une solution développée par un plongeur. Cette solution est composée de deux parties :
Une partie liée à la gestion des adhérents.
Une partie liée à un site WEB.
- Pour un usage optimal de la solution, il faut compter 2€/an/adhérents
- Décision pour la suite :
Pour la saison 2025/2026, Michel et François et toute personne de bonne volonté qui le souhaite, vont travailler sur la partie WEB : Architecture des « rubriques », diffusion d'informations.

Amicale Laïque du Gond Pontouvre

- Participation du GESMA à la manifestation du 13 septembre 2025, 14h-18h
Le GESMA s'impliquera dans cette manifestation :

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Utilisation du matériel utilisé lors de forum du sport,

Tivoli à prévoir

La commission NAP proposera des « baptêmes » dans la Touvre, notamment avec les flotteurs avec le club de Canoës qui s'est proposé pour la sécu.

A faire (→François): mail aux encadrants pour demander présence et aide sur cette ½ journée.

- A ce jour, 5 personnes sont volontaires pour préparer et participer : Yvon, Estelle, Christian, Cyrille et Jean-Marie.

Eté actif

- 4 dates :
24/07 : Gardes le Pontaroux
31/07 : Chalais
1/08 : Baignes
80/08 : Montmoreau
François doit envoyer un mail pour que les encadrants se positionnent.

Séances à La Couronne

- La piscine de La Couronne propose au GESMA un accès aux lignes d'eau le soir 19h-21h15. En contre partie, le GESMA animera deux séances d'initiations aux activités subaquatiques : Baptêmes de plongée, initiation nap et apnée.
- Gestion du dp : Un groupe Whatsapp va être créé, groupe dédié aux encadrants.
- Gestion des utilisateurs : Un groupe Whatsapp va être créé.

Forum du sport

- Il aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025
- Pas de bassin prévu cette année, peut-être l'an prochain.
Films : Vidéo des 60 ans, diaporama diffusé lors du repas.
Yvon souhaiterait l'achat d'une table haute et de quelques chaises : C'est plus convivial que le « frontal » habituel → validé par le Codir
A faire (→François) : mail aux encadrants pour demander présence et aide sur ce week-end en sachant que les plongeurs présents à la sortie Porqueroilles ne rentreront que le samedi 6 septembre.

Bilan RIFA

Tous les 6 candidats ont validé la partie tronc commun, reste à valider les parties spécifiques aux activités.

Nap et apnée avant la fin de saison.

Plongée : Courant septembre.

Tour de table

Prévoir AG extraordinaire pour revenir à un renouvellement par 1/4 ou par 1/3 des membres du bureau.

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Sortie Cap breton : 3 personnes n'ont pu venir et il demeure un « reste à payer » de 3x78€.

Décision du Codir :

- 50 % à charge de ces personnes (qui correspond au montant de la caution qui aurait du être payée)
- 50 % à charge du GESMA.

Préparation prochaine saison : Récupération des cartes courant Juin des adhérents qui ont déjà l'intention de reprendre une adhésion au GESMA.

Mail à faire en ce sens.

Suite à plusieurs questions et remarques sur le fonctionnement du club, le Codir indique que pour la saison prochaine, toutes les actions pédagogiques des membres adhérents au club seront sous contrôle des responsables de formation du GESMA, sans exception.

Prochain CODIR : 26/06/05, 19h30,

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen